



Liège, le 28 mai 2020

Modalités d'évaluation, de certification et de délibération de fin d'année :

A nos élèves et leurs parents,

Je m'adresse à vous afin de tenter de répondre aux nombreuses questions que vous vous posez concernant cette fin d'année. En effet nous terminons une année très particulière qui en laisse plus d'un dans le doute. Voici donc comment les choses vont se passer concrètement.

Pour les années qualifiantes (6èmes et 7èmes), les professeurs de pratique vont d'abord procéder à une évaluation continue en ce qui concerne cette qualification. Ceux et celles qui n'auront pas prouvé, au long de l'année, l'acquisition des compétences nécessaires pour son obtention auront la possibilité de passer une dernière épreuve, dite de qualification. Les autres, qui auront démontré ces compétences au cours de l'année, seront dispensés de cette épreuve pratique. Cependant le travail écrit de fin d'année demandé à chacun est obligatoire pour tous et constitue une partie de l'épreuve de qualification. Autrement dit, si vous ne le rendez pas, vous devrez le faire pour le 1^{er} septembre. Ce serait dommage !

Ces épreuves pratiques se dérouleront (durant les heures de cours normales) jusqu'au 19 juin maximum. Chaque élève devant la présenter en sera informé personnellement par Monsieur Viatour, Chef de travaux, avant le 5 juin. Les délibérations de qualification auront lieu les 23 et 24 juin. La décision sera communiquée par affichage.

Un recours interne contre la décision du jury de qualification sera possible. Il devra être envoyé par mail à la direction direction@ehtliege.be avant le 26 juin, à 9h. Les résultats de ce recours seront communiqués dans le bureau de la Direction le 26 juin, à 16h. Aucun recours externe n'est possible pour la qualification.

En ce qui concerne l'obtention du CEB, du CE1D comme de tout passage, le conseil de classe se basera sur les bulletins de l'année, ainsi que sur tout élément permettant d'apprécier l'acquisition des compétences nécessaires. Les professeurs veilleront particulièrement à faire preuve de bienveillance à l'égard des élèves. Les résultats seront envoyés par courrier.

En outre, à titre exceptionnel au vu des circonstances, un parent désirant le résultat de son enfant au CEB ou au CE1D pourra également obtenir ce résultat par téléphone directement auprès de la Direction ou de la Direction adjointe le 27 juin, entre 11h et 13h.

Dans le cas du refus de l'octroi du CEB, un entretien entre les parents, l'élève et la Direction sera organisé le 1^{er} juillet. Les motivations de la décision ainsi que la procédure pour l'introduction d'un recours y seront détaillées.



ÉCOLE D' HÔTELLERIE ET DE TOURISME DE LA VILLE DE LIÈGE
Agréée par l'Etat sous le n° 62.188.044.14
13, rue Hors-Château - 4000 Liège - www.ehtliege.be
Tél : 042232225 Fax : 042221869
sec.eht@ecl.be / info@ehtliege.be

Tous les autres résultats, passage ou obtention du CESS, seront communiqués par courrier le 29 juin au plus tard. Mais comme pour les plus jeunes et dans un souci de facilité, les élèves de 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} pourront les obtenir par téléphone le 30 juin auprès de leur éducatrice (Madame Demeuse au 0499/93 24 60 – Madame S'Heeren au 0499/93 24 63). Tandis qu'un parent d'élève de 3^{ème} ou 4^{ème} pourra les obtenir, également par téléphone le 29 juin, auprès de Madame Lairesse, au bureau des dossiers élèves, au 0493/40 88 21.

Une procédure de conciliation interne est prévue. Dans un premier temps, il conviendra d'adresser à la Direction un courrier de recours par voie électronique avant le 2 juillet 9h. Une rencontre avec la Direction aura lieu le 2 juillet à 14h.

Vous vous doutez qu'il n'y aura pas de cérémonie de remise des prix et diplômes en juin. C'est impossible dans les circonstances actuelles. Nous nous gardons la possibilité de l'envisager pour le mois de septembre suivant les mesures décidées par le Gouvernement.

Nous sommes à votre disposition pour tout éclaircissement au sujet de ces différentes étapes. Nous nous rendons parfaitement compte que cette période est difficile pour vous tous. En attendant les vacances, soyez concentrés sur votre travail. Il est primordial de garder un rythme scolaire.

Catherine TISON

Directrice



En résumé,

CEB

- Le conseil de classe décide de l'obtention du certificat sur base des bulletins
- Les résultats seront envoyés par courrier. La personne responsable de l'élève peut également les obtenir par téléphone le 27 juin entre 11h et 13h
- Refus de l'octroi du CEB : entretien parents – élève – Direction le 1/07/2020
- Pas de seconde session concernant l'obtention du CEB

Passage de classe

- Le conseil de classe décide du passage dans la classe supérieure sur base des bulletins
- Seconde session possible, aucun refus en juin 2020

6P-6TQ-7P-7TQ concernant le certificat de qualification

- Décision des professeurs de pratique quant à l'obtention du certificat de qualification
- Si les compétences sont acquises, pas d'épreuve supplémentaire
- Si les compétences ne sont pas acquises, épreuve de qualification (élève prévenu personnellement avant le 5 juin) jusqu'au 19 juin, aux heures de cours prévues
- Pour tous, travail écrit de fin d'année
- Délibérations : 23 et 24 juin. Les décisions seront affichées
- Recours interne possible et à introduire pour le 26 juin à 9h maximum à direction@ehtliege.be
- Décisions des recours : 26 juin à 16h (bureau de la Direction)